En quelques mots...

Être assistant(e) familial(e), c'est :

- Travailler au sein d'une **équipe pluridisciplinaire**
- **Accueillir au sein de sa propre famille** (la famille d'accueil) un enfant de 0 à 18 ans séparé de ses parents pour un temps donné.
- Lui offrir au quotidien un **cadre de vie stable et sécurisant,** veiller à son bien être
- L'**accompagner** dans la scolarité, les loisirs, la santé, **favoriser son autonomie,** pour l'aider à grandir sereinement
- **Respecter** son histoire et son origine
- Poser des règles et limites éducatives **adaptées**



Contactez-nous

353 Route de Seysses, 31100 TOULOUSE

05.62.48.59.59

info@accueiletfamille.org

Vous avez des questions ?
Accueil & Famille organise des petits-déjeuners d'information pour y répondre !
Rendez-vous sur notre site pour trouver les prochaines dates.

accueil & famille



DEVENIR ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)

L'agrément

Pour devenir assistant(e) familial(e), il faut obtenir un **agrément** délivré par le Conseil Départemental.

- Vous adressez votre demande d'agrément à la, direction de la PMI du département de votre résidence - qui a 4 mois pour répondre
- Des professionnels de ce service viendront à votre domicile pour évaluer vos capacités matérielles d'accueil et votre aptitude à être assistant familial
- Si ces conditions sont réunies, vous recevrez l'attestation d'agrément qui précise le nombre de places d'accueil (de 1 à 3)
- L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans (renouvelable). Si vous obtenez le diplôme d'assistant familial, votre agrément sera définitif et n'aura plus à être renouvelé.

La formation

Accueil & Famille garantit le suivi des formations obligatoires à l'exercice du métier d'assistant familial :

100H

- Après l'embauche et avant le 1er accueil :

Vous suivrez **un stage préparatoire à l'accueil de l'enfant d'une durée de 100H.** Il est réalisé en interne par l'employeur.

- Dans le délai de trois ans après la signature du 1er contrat de travail :

D.E.A.F

Vous commencerez une **formation de 420H,** qui s'étale sur une période de 18 à 36 mois. dispensée par un organisme de formation, à l'issue de laquelle on présente le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial.

L'assistant familial exerce sa profession comme salarié des services du département ou d'une association d'aide à l'enfance comme Accueil et Famille

Etre assistant Familial à Accueil et Famille

C'est travailler dans une association qui, depuis sa création en 1930, a développé son expertise dans le travail éducatif exercé en placement familial

C'est être un maillon essentiel d'une équipe pluridisciplinaire (assistants familiaux, éducateurs, psychologues, assistants sociaux) qui travaille autour de l'enfant et sa famille.

C'est savoir observer, transmettre les progrès ou les difficultés de l'enfant et participer activement à définir et suivre son projet d'accompagnement

C'est bénéficier d'un soutien psycho-éducatif de proximité

C'est avoir des temps d'échanges, de formation et de partages d'expériences entre professionnels du service.